

l'agriculture de l'Ouest et mettre au point de nouvelles variétés adaptées aux conditions agricoles des Prairies. Le Fonds fédéral d'introduction des nouvelles cultures a déjà subventionné un grand nombre d'importants travaux de recherche sur les nouvelles cultures. Je suis sûr que le député de Moose Jaw connaît l'existence de ce fonds, car chaque fois que j'annonce un programme à l'intention d'une région j'en avise le député qui la représente. Ces questions devraient intéresser les députés, lesquels doivent être tenus au courant des travaux qui se font dans le secteur privé ou dans les universités, ou encore des travaux de recherche parfois uniques en leur genre auxquels se livrent certains groupes privés d'agriculteurs, par exemple par l'entremise de leur association.

Les résultats démontrent que la culture des lentilles, des fèves des marais et d'un certain nombre d'épices peut être rentable dans les Prairies. Les premiers explorateurs des Prairies cherchaient un pays riche en myrrhe, en épices et en perles. Nous pouvons maintenant cultiver quelques-unes de ces épices dans les Prairies. Les chercheurs disent que nous pouvons cultiver ces épices et soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Nous reconnaissons que les fonds libérés par la Caisse d'urgence des terres des prairies devraient être affectés à la recherche, mais il faut s'assurer que cette recherche ne fait pas double emploi. C'est probablement le seul point sur lequel je suis d'accord avec le député de Prince-Albert. Le double emploi est un gaspillage d'argent. Il m'est souvent arrivé de signer au nom du gouvernement du Canada des accords avec d'autres pays portant sur la recherche. Je veux parler de pays comme Israël, le Mexique et les États-Unis. Nombre de ces accords se fondent sur un échange de recherches aux termes duquel lorsqu'un pays fait des travaux qui nous intéressent, nos scientifiques travaillent de concert avec les chercheurs de ce pays, et naturellement, nous leur rendons la pareille. Ce partage du savoir partout dans le monde ne peut que servir à améliorer le sort de l'humanité.

Les pays qui font de la recherche échangent volontiers le fruit de leur labeur. Si toutes les nations du monde s'entendaient aussi bien que leurs ministres de l'agriculture qui s'échangent les résultats de leurs recherches pour relever la qualité de vie de l'humanité, nous serions loin d'éprouver aujourd'hui autant de difficultés sur la scène internationale. Le programme du gouvernement évitera que les efforts déployés fassent double emploi. Le ministère de l'Agriculture sera chargé de répartir les recettes provenant d'un compte à intérêt qui sera consacré à la recherche. De cette façon, on évitera les risques de double emploi. Par exemple, cette année, j'ai refusé la mise en œuvre d'un programme de culture; je savais en effet que quatre autres stations effectuaient des recherches de même nature que celles proposées par, si je ne m'abuse, les gens de Palliser. Mon refus les a beaucoup importunés, je crois, mais leur programme aurait été le cinquième dans le même domaine.

Cette caisse serait distincte du budget de mon ministère et serait maintenue indéfiniment au profit des agriculteurs de l'Ouest. Ce nouveau programme de recherche présenterait de nombreux avantages pour les producteurs de cette région du pays. Il pourrait servir à subventionner les essais coopératifs sur les diverses cultures, la recherche sur le labour zéro et minimum, ou encore il permettrait d'évaluer aux fins de la

production agricole, les possibilités des régions inexploitées. Les députés qui ont écouté le journal parlé, hier soir, à la télévision, ont certainement vu la preuve de ces avantages. Et ce ne sont là que quelques possibilités.

Beaucoup de gens se plaignent que l'urbanisation et l'industrialisation éliminent des terres agricoles. Toutefois, peu de gens se rendent compte que c'est la salinisation du sol qui nous prive de la plupart des terres. Chaque année, nous perdons de cette façon des centaines de milliers d'acres, et il nous faut absolument corriger la situation.

Les chercheurs de la station de Lethbridge travaillent en ce moment sur un autre projet intéressant qui porte sur la fixation de l'azote dans les céréales. Si leurs efforts se révèlent fructueux, des millions de dollars pourront être épargnés dans le monde. Si une céréale parvient à produire de l'azote comme le font les légumes, le trèfle, les graines de soya ou les pois—et d'après nos chercheurs se sera bientôt possible—les économies d'énergie seront considérables simplement du fait qu'il faut plus d'énergie pour produire de l'azote que tout autre engrais. Il importe de concentrer nos efforts dans ce domaine.

Avant de dépenser quoi que ce soit, nous consulterions les producteurs de l'Ouest pour savoir quel type de recherche serait le plus intéressant. Étant donné que le projet de loi du gouvernement à ce sujet est encore en voie de préparation, je ne puis en dévoiler les détails en ce moment. Encore une fois, je félicite le député de Moose Jaw de nous avoir présenté ce projet de loi.

Je propose donc:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le bill C-245, tendant à abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, ne soit pas lu maintenant pour la 2^e fois, mais que l'ordre soit annulé, que le bill soit retiré et que le sujet en soit renvoyé au comité permanent de l'agriculture.»

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion modifiée est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Par conséquent, l'ordre est annulé, le bill est retiré et le sujet en est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

(L'ordre est annulé, le bill est retiré et le sujet en est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Ethier, reprend l'étude du bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, présenté par M. MacEachen.